



Utilisation enregistrement

Par **relax**, le **23/08/2018 à 16:08**

bonjour,rnj'ai enregistré des propos diffamatoires et menaçant qu'une personne disait à mon
encontre. ces propos pourraient prouver que cette personne m'en veut viscéralement.rnpuis-je
utiliser cet enregistrement auprès de la justice pour prouver que je suis menacée?

Par **morobar**, le **23/08/2018 à 16:12**

Bonjour,rnOuirnMais au niveau de la diffamation:rn* frais avocats: 2/3000 eurorn* amende
pour diffamation non publique : 22 euros.rnAlors vous pouvez effectivement porter plainte,
mais il est peu probable que la mise en mouvement de l'action publique soit effective.rnEt
mieux vaut, si les appels se répètent, porter plainte pour harcèlement que pour diffamation.

Par **relax**, le **23/08/2018 à 16:29**

merçi beaucoup. il s'agit de porter 1 preuve de plus justement du harcèlement dont je suis
victime et de prouver qu'il y a un caractère de vengeance aux actions de la personne.rnmerçi
encore à vous

Par **Visiteur**, le **23/08/2018 à 16:59**

BjrrnYa-t-il un rapport avec ce sujet ?rn<https://www.experatoo.com/procedure-penale/plainte->

[pour-menace-mort_158976_1.htm](#)rrnCar vous devriez faire un seul thème de l'ensemble